

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 12 février 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Joseph BOUZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gerard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Alain MALMON a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Excusés : - **Absents** : Mme Flavie TAVERA, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Frank SEGONNE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2 : ouverture de crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de budget primitif pour 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal avant le 30 avril 2026.

Afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2026 au vote effectif dudit budget, l'instruction comptable M57 et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget précédent (budget primitif et décisions modificatives confondues).

S'agissant de la section d'investissement, et à l'issue de l'exercice 2025, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés (restes à réaliser) vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget 2026.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées en 2026, avant le vote du budget. C'est une des raisons pour lesquelles le CGCT instaure la faculté, pour le Maire, d'engager, liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent, et du tiers des crédits ouverts pour les autorisations de programme. Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'assemblée précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1612-1,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ouvrir les crédits suivants :



AR Prefecture

082-218200871-20260219-DELIB2-DE

Reçu le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

Crédit ouvert N 1 par chapitre	Crédit ouvert en 2026 Délibération du 20 janvier 2026	IMPUTATION COMPTABLE Chap/arti	NATURE DE LA DEPENSES	MONTANTS DES CREDITS EN €
Chapitre 21	Chapitre 21			
		21/2188	Barrières	1 600
		21/2118	Feux tricolore	6 000
		21/2116	Cimetière Lunel	3 500
640 277 €	4 832		TOTAL CHAPITRE 21	11 100
Chapitre 23	Chapitre 23			
2 054 997 €	420 000		TOTAL CHAPITRE 23	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte les ouvertures de crédits proposés,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses proposées,

Dit que les crédits seront repris au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré le 19 février 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

*Le Maire,***Thierry DELBREIL***Le Secrétaire de Séance***Franck SEGONNE**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)



Publié le : 05/03/2026 16:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/53941

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48